

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

COMITÉS DE SUIVI

15 au 19 décembre 2023

SOMMAIRE

1. Décisions des Comités de Suivi

1.1 PROGRAMME LA RÉUNION FEDER/FSE+ 2021/2027

CCI 2021FR16FFPR002

1.2 Volet régional du PLAN NATIONAL STRATÉGIQUE FEADER 2023/2027

1.3 Volet déconcentré du PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021/2027

2. Synthèse des interventions

3. Annexe : Diaporama de la séance plénière

1 - Décisions des Comités de Suivi

1.1 – PROGRAMME RÉGIONAL FEDER/FSE+ 2021-2027

Le Comité de Suivi Plurifonds approuve :

- le plan d'évaluation du programme FEDER/FSE+
- les critères de sélection des nouvelles mesures du programme au titre de la recherche / innovation, de l'économie circulaire et du plan régional pour la maîtrise des compétences clés ;
- l'ajout d'un nouveau critère de sélection au titre de la mesure relative à la rénovation des éclairages publics routiers et des équipements sportifs ;
- la modification des critères de sélection de plusieurs actions déjà approuvés par le Comité de suivi d'avril 2023.

Le Comité de Suivi prend acte :

- de l'avancement des volets FEDER et FSE+
- de la mise en œuvre des actions de communication FEDER/FSE+
-

1.2 - VOLET RÉGIONAL DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL FEADER 2023-2027

Le Comité de Suivi Régional (CSR) :

- prend acte de l'état d'avancement du volet régional du PSN FEADER 2023/2027,
- approuve les modifications des critères de sélection des opérations type d'intervention 73.051 voiries communales à vocation agricole

1.3 - VOLET DÉCONCENTRÉ DU PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021-2027

Le Comité de Suivi Plurifonds :

- prend acte de l'état d'avancement du volet déconcentré du programme national FSE+ 2021/2027

2. Synthèse des interventions

2.1 Volet FEDER du programme régional FEDER/FSE+ 2021 - 2027

Mme BURAJOVA, de la DG REGIO, se réjouit de la sélection des premières opérations sur le programme 2021-2027.

Elle note que 17 opérations ont été programmées au titre du FEDER même si aucune dépense n'a encore été déclarée à la Commission et souligne que c'est également le cas pour la plupart des régions françaises.

Elle a bien noté que les premières demandes de paiement vont remonter dans le courant de 2024, souligne qu'il faut continuer sur cette lancée notamment à l'aune de l'examen à mi-parcours avec l'échéance du dégageant d'office qui se rapproche fin 2025.

Elle précise qu'il y a une évaluation à mener concernant cet examen à mi-parcours avec une présentation des résultats au plus tard le 31 mars 2025, et précise que les travaux préparatoires devront être engagés en 2024. En effet, les résultats de cette évaluation devront être validés par le comité de suivi et accompagnés d'une proposition d'affectation du montant de la flexibilité pour les années 2026-2027.

2.2 Volet régional du PSN FEADER 2023 - 2027

M. Marc BLONDIAU, de la DG AGRI remercie l'autorité de gestion pour tout le travail effectué dans la mise en œuvre de volet régional du Plan National.

Il confirme l'intérêt d'assurer un suivi de la performance par la Commission au niveau départemental en raison des spécificités du territoire.

2.3 Volet déconcentré du PN FSE+ 2021 – 2027 et volet FSE+ du programme régional FEDER / FSE+ 2021 – 2027

Mme Gaétane MEDDENS, de la DG EMPLOI souligne l'architecture complexe du FSE+ sur cette période de programmation et la nécessité d'une bonne coordination.

Elle relève que les choix de programmation des fonds européens dans les RUP doivent répondre clairement aux priorités fixées au niveau européen en termes d'éducation, d'emploi et d'inclusion sociale. Ces priorités avec les instruments financiers existants sont tout à fait adaptées aux défis auxquels les RUP sont confrontés aujourd'hui. Les volumes financiers conséquents mis à disposition des territoires doivent permettre de relever le défi de besoins massifs.

Elle salue le bon démarrage de la programmation et les perspectives positives à ce stade eu égard au dégageant d'office de fin 2025.

En matière d'évaluation, elle souligne que le plan d'évaluation joue un rôle important et celui soumis par la Région répond bien aux attendus pour garantir la mise en œuvre des évaluations et leur utilisation efficace.

Elle rappelle que l'évaluation des résultats de l'examen du programme à mi-parcours doit être présentée au plus tard le 31 mars 2025. Cet examen devra tenir compte des nouveaux défis, des recommandations par pays en 2024 et du socle européen des droits sociaux. Il conviendra également de prendre en compte la situation socio-économique de la région, le développement financier, économique et social majeur et tout défi démographique. Aucun seuil minimal de performance n'est fixé pour les cibles intermédiaires des programmes. Et aucune obligation de modification de programme sauf si la présence de nouveaux défis le justifie.

Elle informe par ailleurs que la Commission fournira un soutien méthodologique à l'aide d'un document « questions / réponses » et organisera un séminaire technique à la demande de l'Etat-membre.

Elle confirme enfin le maintien de la coopération et le soutien de la Commission aux territoires dans le cadre de cette nouvelle programmation.

Annexe : Diaporama de la séance plénière

Comité de Suivi Plurifonds

FEDER/FSE+, FSE+ : 2021 – 2027

FEADER : 2023 - 2027

Mardi 19 décembre 2023

PROGRAMME RÉUNION

FEDER / FSE+

2021 - 2027



SOMMAIRE

I – DYNAMIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

II – LE PLAN D'ÉVALUATION DU PE FEDER FSE+ 2021-2027

**III – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COMMUNICATION
ET DE VISIBILITE**

IV – CRITERES DE SELECTION DES OPERATIONS 2021-2027



DYNAMIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Vue d'ensemble du programme FEDER-FSE+

- Approbation des critères de sélection par le Comité de Suivi le 07 avril 2023
- Elargissement du Comité de Suivi à un Comité de Suivi Plurifonds pour maintenir la transparence et la cohérence des fonds européens à La Réunion
- Mise en ligne des fiches action (85 fiches) sur le site Internet Région le 14 avril 2023
- Portail dématérialisé pour le dépôt des dossiers opérationnel depuis avril 2023 :
 - 310 dossiers déposés (450M€ en CT): 282 sur le FEDER ; 28 sur le FSE+
 - démarrage de la programmation avec 21 dossiers (68M€ en CT) : 17 sur le FEDER ; 4 sur le FSE+
- Lancement des appels à projets depuis mai 2023 :
 - 28 AMI publiés : 20 pour le FEDER ; 8 pour le FSE+
 - dont 8 AMI toujours ouverts
- Le recours plus systématique aux appels à projet entraîne un décalage pour le dépôt des dossiers et leur programmation

➡ Tous les AMI ont permis d'avoir *a minima* 1 dossier déposé (aucun AMI infructueux)

DYNAMIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Vue d'ensemble du programme FEDER-FSE+

A ce stade, les dossiers de programmation ne reflètent pas encore la dynamique de démarrage. Les données relatives aux dossiers déposés permettent une première analyse de cette dynamique. Par ailleurs des dispositifs ou les Appels à projet ne sont pas encore ouverts.

Fonds	Maquette coût total (M€)	Maquette UE (M€)	Dossiers programmés			Dossiers déposés		
			Nb de dossiers	Montant coût total (M€)	Montant UE (M€)	Nb de dossiers	Montant coût total (M€)	Montant UE (M€)
FEDER	1,591 M€	1,236M€	17	63,6M€	23,7M€	282	383M€	191M€
FSE+	203M€	173M€	4	4,3M€	2,4M€	28	66M€	54M€
TOTAL	1,795M€	1,409M€	21	68M€	26,1M€	310	450M€	245M€

Contribution du programme aux objectifs en matière de climat (art. 6 RPDC)

Pour rappel, l'AG doit opérer un suivi de la contribution aux objectifs climatiques de l'Union en ce qui concerne les opérations programmées.

A ce stade, les opérations déposées représentent un potentiel de 61,6M€, soit 37% de la valeur cible

Éléments issus de la réunion technique

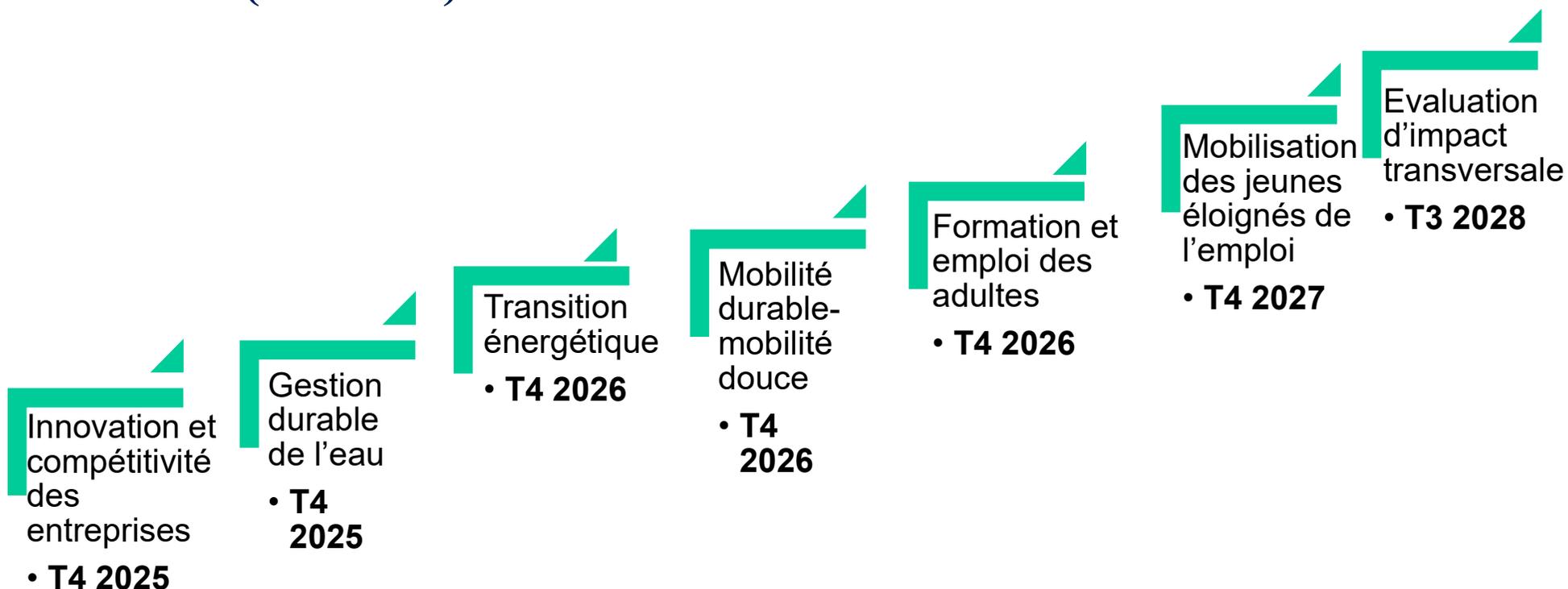
	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
État d'avancement	<p>La CE souligne le bon démarrage du programme et les actions entreprises par l'AG pour mobiliser les acteurs</p> <p>La CE félicite l'AG sur la qualité de son DSGC relevé par l'audit CICC et son classement en catégorie 1, plus globalement sur la gestion de toutes les contraintes</p> <p>La CE demande de poursuivre le suivi des conditions favorisantes et cela jusqu'à la fin des programmes</p>	<p>L'AG précise que le Plan déchets (voir rapport CNS) sera approuvé en juin 2024 et permettra à cette condition d'être remplie</p> <p>L'AG est attentive aux deux conditions favorisantes restantes non levées qui pourraient à la fin du premier semestre compromettre le PO (eau et énergie)</p>

PLAN D'ÉVALUATION DU PROGRAMME FEDER / FSE+

Evaluations envisagées sur la période 2021-2027

Priorité de l'Union	Volet	Priorité du programme	Thématique
OP1 – Une Europe plus compétitive et intelligente	FEDER	P01 – Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi	Innovation et compétitivité des entreprises
OP2 – Une Europe plus verte	FEDER	P02 – Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant la décarbonation et en renforçant la résilience	Transition énergétique Gestion durable des ressources en eau potable
	FEDER	P03 – Développer des solutions de déplacement et de mobilités urbaines au service du développement durable	Mobilité durable – mobilité douce
OP4 – Une Europe plus sociale et inclusive	FSE+	P07 – Améliorer l'employabilité des réunionnais par l'accès à la formation et par la mobilité	Formation et emploi des adultes
	FSE+	P08- Faciliter l'insertion des jeunes en difficulté	Mobilisation des jeunes éloignés de l'emploi
Evaluation d'impact de l'ensemble des priorités du programme FEDER FSE+			Impact (transversal)

Calendrier (indicatif) des évaluations



Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Plan d'évaluation	<p>En ce qui concerne le plan d'évaluation, la Commission souligne que le plan proposé est complet et conforme aux attentes.</p> <p>Elle avait émis au titre d'échanges informels des observations facultatives.</p>	<p>L'AG précise que conformément à son règlement intérieur, ce plan d'évaluation a été présenté pour avis au CRE (Comité Régional d'évaluation) le 5 décembre 2023.</p> <p>Le CRE a émis un avis positif au titre du plan d'évaluation 21-27.</p> <p>L'AG précise que les remarques émises par la Commission même si elles étaient facultatives ont été prise en compte soit au niveau du plan d'évaluation, au niveau du plan de formation, soit dans le cadre de l'organisation mise en place à ce titre au niveau du CRE.</p>

ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITÉ

PROGRAMME FEDER / FSE+

Actions de communication auprès du grand public

couvertes ou relayées par la presse locale et sur le site de la Région par des articles et post sur les réseaux sociaux



Séminaire de lancement des programmes 2021-2027

- Campagne de communication vers le grand public
- Communication opérationnelle pour des publics spécifiques



Signature de la convention cadre de gestion des fonds entre État / Région et Département :

- Instauration d'un Comité de suivi plurifonds
- Validation de l'essentiel des critères de sélection



Ouverture des pages web dédiées au programme FEDER-FSE+ sur le site de l'Autorité de gestion

- Mise en ligne des fiches actions gérées au fil de l'eau
- Ouverture du portail de dépôt des dossiers

Actions de communication auprès des bénéficiaires et bénéficiaires potentiels



Présentation des dispositifs dédiés à l'économie à la presse

- conférence de presse dans le cadre de la démarche « La nouvelle économie »
- Inauguration d'un site dédié : <https://lanouvelleeconomie.re/>



Présentation des dispositifs dédiés à l'économie aux acteurs économiques

- des ateliers organisés avec des entreprises, têtes de réseaux économiques, institutionnels, chambres consulaires, ordre des experts-comptables etc.

Actions de communication auprès des relais institutionnels du territoire

organisation de rencontres avec les EPCI et communes de l'île

Mise en ligne des obligations de communication sur le site de l'AG

obligations que doivent respecter les bénéficiaires avec l'établissement d'une grille de sanction financière

Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Communication	<p>En matière de communication, la CE attire l'attention de l'AG sur le nouveau module sous SFC visant les opérations d'importance stratégique et celles dépassant 10M€</p>	<p>L'AG confirme que la Commission sera invitée pour les projets correspondants</p> <p>L'AG a bien pris note de ce module et précise qu'il sera utilisé conformément aux dispositions réglementaires, à la fois au titre des dossiers sélectionnés concernés et à la fois en ce qui concerne les opérations de communications afférentes.</p>

Présentation de nouveaux critères de sélection

Elaboration des critères selon la méthode présentée en Comité de Suivi en avril 2023 :

- Définition des critères au niveau le plus fin (niveau des dispositifs soutenus)
- Structuration des critères en 2 parties (critères transversaux et critères spécifiques)
- L'AMI est la règle, le traitement au fil de l'eau une exception toujours justifiée

FONDS	MESURE	EXEMPLES DE CRITERES SPECIFIQUES
FEDER	1.1.12 – Programme de recherche collaboratifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des emplois de stagiaires et apprentis • Emplois localisés à La Réunion • Collaboration avec un ou plusieurs laboratoires pour la filière concernée (consortium) • Accroissement de la capacité concurrentielle du territoire (création emplois ingénieur ou chercheur)
	1.1.13 – Soutien à l'inscription de La Réunion dans l'EER, les espaces indocéaniques et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Laboratoires ayant candidaté sur Horizon Europe • Projets de recherche transférables et collaboratifs <p>Volet 1 : Convention de partenariat entre demandeur, un établissement supérieur de recherche ou organisme de recherche extérieur (accueil post-doc pendant 40% du projet)</p> <p>Volet 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet prévoit la mise en place de partenariats nationaux ou internationaux • Projet prévoit de déposer à son terme un ou plusieurs projets de recherche Horizon Europe

Présentation de nouveaux critères de sélection

FONDS	MESURE	EXEMPLES DE CRITERES SPECIFIQUES
FEDER	1.3.17 – Subvention à l'investissement matériel dans l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> Projets doivent être soutenus par des entreprises (PME en particulier) ayant un projet de réemploi, réutilisation ou recyclage de déchets générés par d'autres opérateurs Pour les grandes entreprises : mise en œuvre de partenariats avec structures de formation (accueil de stagiaires, apprentis, alternants...) Projets mettant en œuvre une démarche partenariale ou collaborative seront favorisés Projets intégrant la création d'emplois seront favorisés (pour grandes entreprises, 2 postes en CDI) Projets localisés dans les Hauts ou Est seront favorisés
	2.1.2 – rénovation des éclairages publics routiers et équipements sportifs	Ajout de critère pour les équipements sportifs

Présentation de nouveaux critères de sélection

Elaboration des critères selon la méthode présentée en Comité de Suivi en avril 2023 :

- Définition des critères au niveau le plus fin (niveau des dispositifs soutenus)
- Structuration des critères en 2 parties (critères transversaux et critères spécifiques)
- L'AMI est la règle, le traitement au fil de l'eau une exception toujours justifiée

FONDS	MESURE	EXEMPLES DE CRITERES SPECIFIQUES
FSE+	7.7.9 – Mise en œuvre du Plan Régional pour la maîtrise des Compétences-Clés (PR2C)	<ul style="list-style-type: none"> • Actions doivent favoriser l'inclusion des personnes en difficulté au regard des compétences-clés • Actions et approches innovantes sur la thématique seront favorisées • Projets intégrant les actions dédiées à la thématique du développement durable seront favorisés • Projets favorisant l'égalité Hommes Femmes

Modification de critères de sélection

Certaines corrections ont été apportées pour permettre une meilleure lisibilité et compréhension des types de dispositifs éligibles pour les porteurs de projet.

A titre d'illustration :

- Mesure 1.3.4 - Recours aux compétences immatérielles : Présentation en 2 volets du dispositif
 - **Volet 1** : accompagnement technique en amont des projets d'investissements visant la création ou le développement des hébergements classés/labellisés
 - **Volet 2** : tout autre type de projets
- Mesure 1.3.8 - Soutien aux investissements des petites structures touristiques : précision des conditions du dispositif
 - « les projets des petits hébergements touristiques devront faire l'objet d'un accompagnement technique en amont (prestation d'architecte, décorateur, paysagiste, ...) »
- Mesure 1.3.11 – Prime Régionale à l'Emploi : élargissement de l'éligibilité au dispositif, les bénéficiaires éligibles ont été modifiés ou précisés

2 précisions ont été d'ailleurs ajoutées (non précisées dans le rapport) sur cette mesure :

- au titre du volet culturel, les associations sont naturellement éligibles et elles n'ont pas à respecter le critère d'inscription au RCS.
- Au titre du volet 1 – compte tenu de l'élargissement du périmètre, le délai de dépôt des dossiers est porté au 30/06/2024.

Éléments issus de la réunion technique FEDER

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
Critères de sélection	En ce qui concerne les critères de sélection, la Commission n'émet pas de remarques particulières	<p>L'AG précise que le rapport présente 2 points principaux avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, des modifications / corrections des critères de certaines mesures validées le 07/04/2023. <p>Elles consistent principalement en des précisions / reformulations pour une meilleure compréhension des porteurs de projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'autre part, il s'agit de nouveaux critères concernant de nouvelles tel qu'indiqué lors du CNS d'avril 2023. <p>Enfin, deux précisions de critères concernant la PRE sont présentées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au titre du volet culturel, les associations sont naturellement éligibles et elles n'ont pas à respecter le critère d'inscription au RCS. -Au titre du volet 1 – compte tenu de l'élargissement du périmètre, le délai de dépôt des dossiers est porté au 30/06/2024.

Éléments issus de la réunion technique FSE+ 21-27

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
	<p>La Commission prend acte des éléments présentés concernant la mise en œuvre du programme</p> <p>La Commission demande si les représentants du Comité de suivi concernant le Défenseur des droits et le représentant des personnes porteuses de handicaps et/ou des personnes en grandes difficultés, ont été désignés.</p>	<p>L'AG présente les éléments concernant l'Etat d'avancement du Volet FSE+ du Programme FEDER FSE+ 21-27 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'adoption des critères de sélection en avril 2023 ; - Le lancement de 8 AMI et de dispositifs traités au fil de l'eau - Le nombre de dossiers déposés augurent que la programmation devrait atteindre sa vitesse de croisière au titre de l'année 2024. <p>L'AG précise que ces désignations n'ont pas encore eu lieu à ce stade et qu'elles devraient être réalisées avec le partenariat.</p> <p>Des questions de représentativité doivent être résolues (à titre d'exemple, il existe plusieurs représentants du défenseur des droits à la Réunion)</p>

Eléments issus de la réunion technique FSE+ 21-27

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
	La Commission prend acte des éléments présentés.	L'AG présente les actions de communication réalisées sur l'année 2023.

Eléments issus de la réunion technique FSE+ 21-27

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
	<p>La Commission souligne que le plan d'évaluation soumis est conforme à ses attentes.</p> <p>Elle avait émis au titre d'échanges informels des observations facultatives.</p>	<p>L'AG présente le plan d'évaluation FEDER FSE+ 21-27 et précise que ce dernier a été présenté au Comité Régional d'évaluation (CRE) le 5 décembre 2023.</p> <p>Le CRE a émis un avis positif en ce qui concerne le plan d'évaluation.</p> <p>L'AG précise que les remarques émises par la Commission même si elles étaient facultatives ont été prise en compte soit au niveau du plan d'évaluation, au niveau du plan de formation, soit dans le cadre de l'organisation mise en place à ce titre au niveau du CRE.</p>

DÉCISION DU COMITÉ DE SUIVI

Etat d'avancement de la déclinaison régionale du PSN FEADER 2023-2027





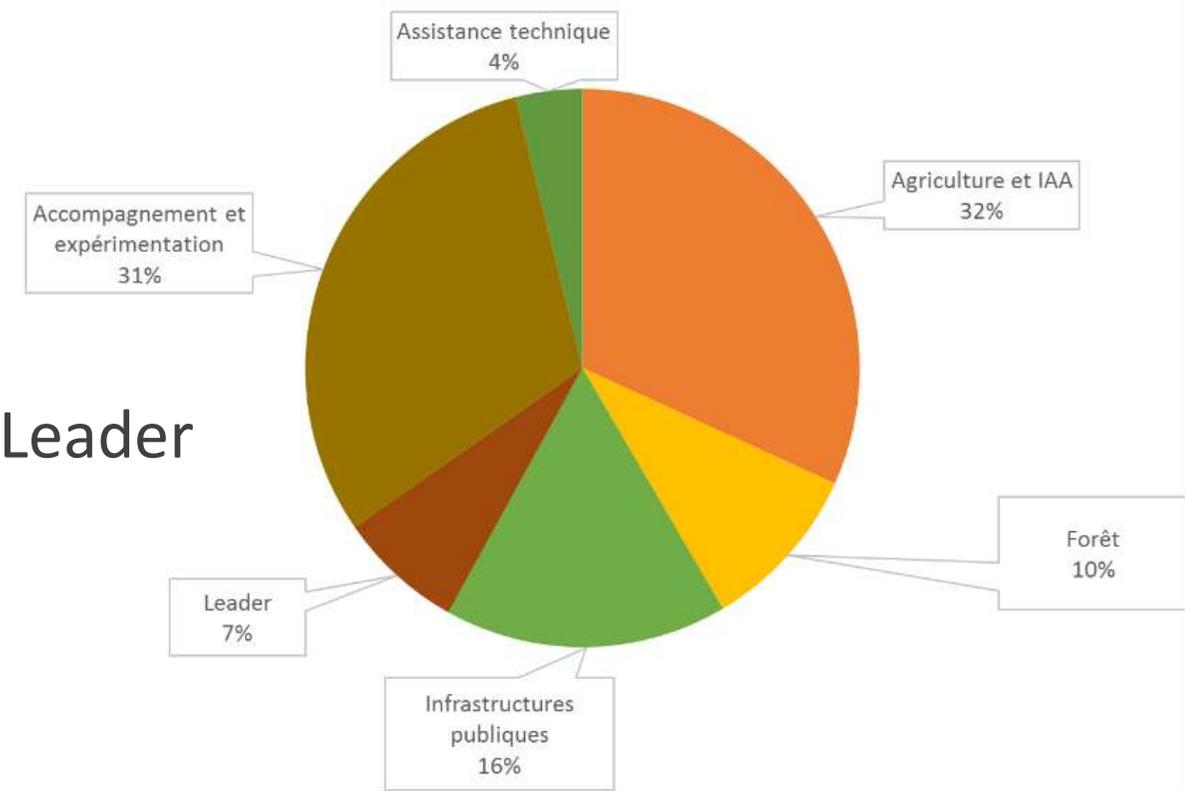
Cofinancé par
l'Union européenne



Présentation du FEADER 23-27

➤ Enveloppe : 260 M€

➤ 23 dispositifs régionaux + Leader





Cofinancé par
l'Union européenne



Avancement technique

➤ Sur les 23 dispositifs prévus hors Leader :

❖ 15 dispositifs ouverts sur le types d'intervention suivants :

- ✓ 73.01 - Investissements productifs on farm : soutien à la production primaire agricole ainsi qu'aux projets portés par les agriculteurs ou leurs groupements
 - ✓ 73.03 - Soutien aux activités économiques des entreprises off farm
 - ✓ 73.05 - Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales
 - ✓ 75.01 - Aides à l'installation en agriculture
 - ✓ 77.07 - Soutien aux projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les RUP françaises
 - ✓ 78.01 - Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations
- ❖ 6 dispositifs seront ouverts au plus tard à la fin du premier trimestre 2024
- ❖ 1 dispositif en 2025 – MAEC Apiculture
- ❖ 1 dispositif en 2026 – Gestion solde DJA 14-22





Avancement technique

➤ Sur les 23 dispositifs prévus hors Leader :

❖ 250 dossiers déposés

✓ Dont 193 sur les dispositifs gérés au fil de l'eau sur les mesures 73 – Investissements et 75 - Installation

□ 112 dossiers instruits en vue d'une programmation et conventionnement à partir de début 2024

✓ Dont 57 sur les dispositifs gérés en appel à projet sur les mesures 77 - Coopération et 78 – Echanges de connaissances et diffusions d'informations

□ Comité de sélection réalisé en vue d'une programmation et conventionnement à partir de février 2024.





Cofinancé par
l'Union européenne



Avancement technique

➤ Sur Leader :

- ❖ Sélection de 4 GAL depuis le 17 juillet 2023
 - ✓ CINOR / AD2R – LAB'Hauts Nord
 - ✓ CIREST / AD2R – GAL'IZES
 - ✓ SMEP – GAL Grand Sud Terre de Volcans
 - ✓ TCO – TERH GAL OUEST
- ❖ Conventonnement en cours avec l'objectif de finaliser les fiches actions début 2024



Cofinancé par
l'Union européenne



Mise en place des procédures

➤ Convention de délégation de tâche entre l'ASP et l'AG signé le 26 décembre 2022

➤ DSGC en cours

Etapes	Procédure papier	Procédure dématérialisée
Dépôt de la demande d'aide	Procédures validées	Procédures validées
Instruction de la demande d'aide	Procédures validées	En cours de finalisation
Conventionnement	Procédures validées	En cours de finalisation
Instruction des demandes de paiement	Echanges en cours avec l'ASP afin de mettre en place des avances de trésorerie remboursable avec cession de créance afin de permettre à l'AG de payer les bénéficiaires et de se faire rembourser par l'ASP, une fois que l'outil informatique sera disponible.	En cours de rédaction
Contrôles	Sans objet	En cours de rédaction



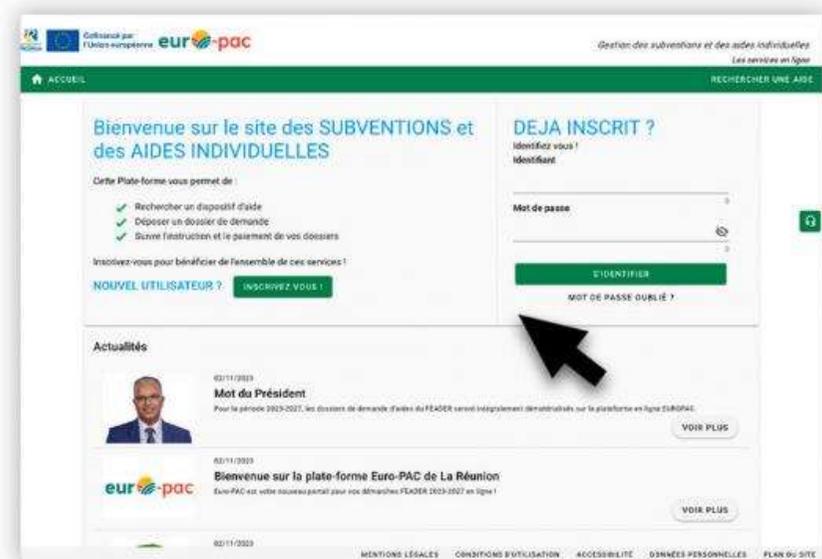
Cofinancé par
l'Union européenne



Mise en place des procédures



- Europac mis en ligne pour la partie dépôt des demandes d'aide sur 2 dispositifs : plantation canne et prairie
 - ✓ Objectif de déploiement total de la partie demande d'aide dématérialisée avant la fin du premier trimestre 2024
- Une plateforme accessible progressivement ce qui permet de former les principaux utilisateurs et organismes relais au fur et à mesure.
- A peine un mois après le lancement de la plateforme :
 - ✓ 70 comptes ont été créés
 - ✓ 18 dossiers ont été déposés





Cofinancé par
l'Union européenne



Bilan global

- Une transition harmonieuse entre les périodes de programmation
- Un démarrage effectif de l'instruction dès la première année de programmation
 - ❖ 1^{er} conventionnements début 2024
 - ❖ 1^{er} paiements (essentiellement avances et 1^{er} versement DJA) prévus avant la fin du premier semestre)
- Sur le cadre de performance (indicateurs de réalisation et de résultats)
 - ❖ Planification prévue à 0 en 2023 étant donné que les indicateurs portent sur les dossiers payés
 - ❖ L'enjeu sera d'atteindre les objectifs de 2024



Cofinancé par
l'Union européenne



Modification des critères de sélection sur le TI 73.051 – voiries communales à vocation agricole





Cofinancé par
l'Union européenne



Modification proposée sur le TI 73.051 – Voiries rurales à vocation agricole

- Critères présentés lors du CSR d'avril 2023
- Erreur matérielle sur la grille de notation
 - Sur le critère : Niveau d'activité économique agricole
 - Proposition de modifier la note sur les projets permettant de consolider l'activité économique agricole de la zone concernée qui passe de 4 à 5 si le nombre d'exploitations agricoles desservies est supérieur à 2

Synthèse des échanges

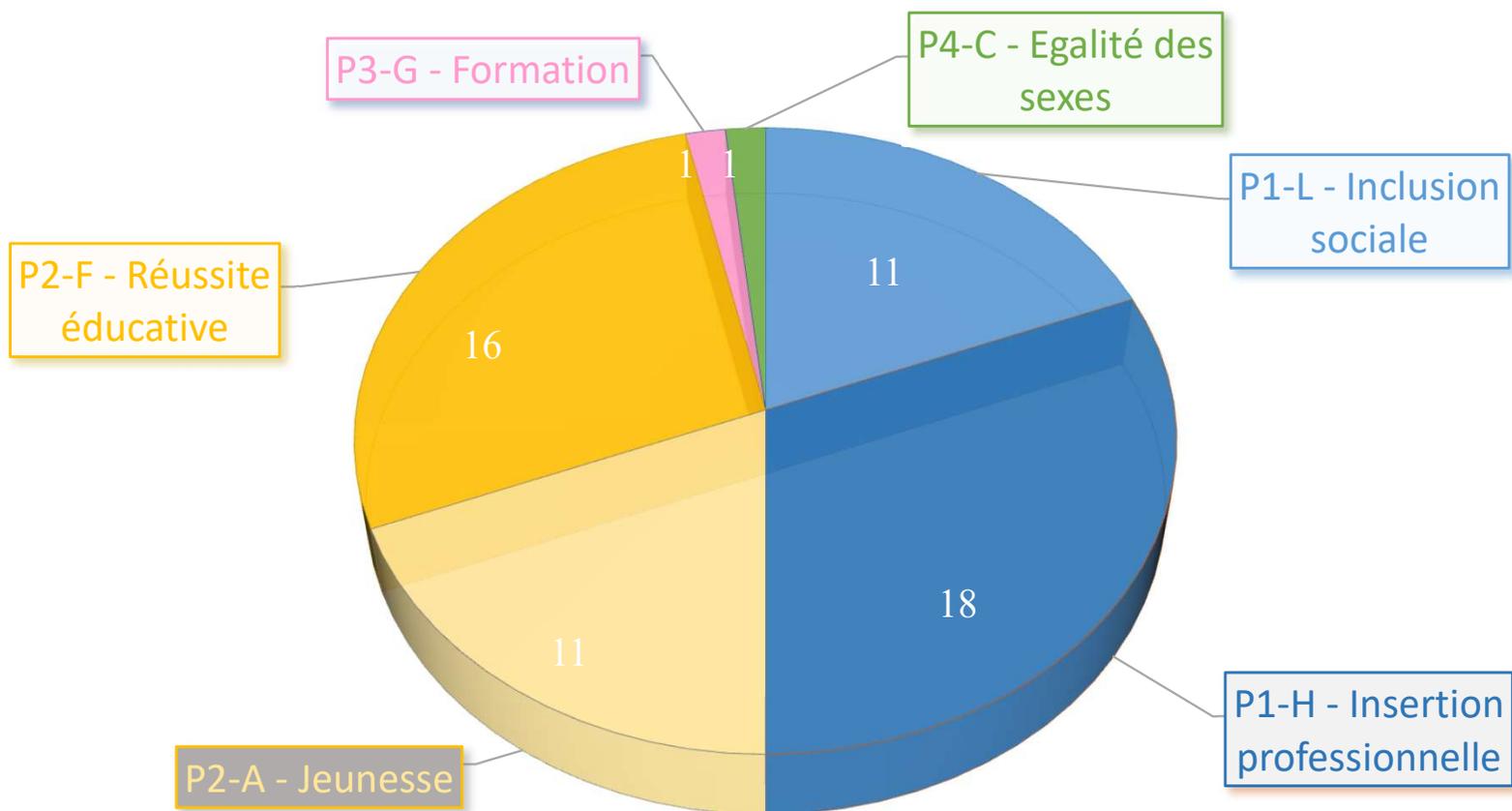
Point de discussion	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion
<p>Etat d'avancement du Volet régional 23-27</p> <p>Mise en œuvre du PSN</p> <p>Modification du PSN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission est satisfaite de la présentation proposée qui lui permet de disposer de plus de visibilité sur ce qu'il se passe au niveau régional compte tenu de la recentralisation de la gestion au niveau national • À propos de LEADER, la Commission insiste sur l'importance de démarrer au plus vite. • La Commission salue l'utilisation des couts simplifiés qui permettent une réelle simplification de la gestion des dispositifs. • Concernant les modifications de maquettes envisagées au regard des dossiers dorés et déjà déposés, la Commission précise qu'il conviendra de vérifier si une modification est nécessaire au regard de la gestion des enveloppes au niveau national afin de ne pas alourdir le process de modification du PSN qui est complexe. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Autorité de gestion s'attachera à poursuivre ce type de présentation chaque année permettant ainsi également d'alimenter le rapport annuel de performance national. • L'Autorité de gestion indique que tout dépendra de la réactivité des GAL. Le travail a été ralenti par des négociations sur les lignes de partage. La finalisation des FA représente un travail important qui devra également embarquer l'outillage. • L'autorité de gestion précise que ce travail sur les OCS est un investissement qui portera ses fruits dès 2024. • L'autorité de gestion se rapprochera du MASA en ce sens mais précise qu'à ce stade les consignes nationales ne prévoient pas de fongibilité entre régions.

Décisions du CSR



**VOLET DÉCONCENTRÉ
DU PN FSE+ 2021-2027**

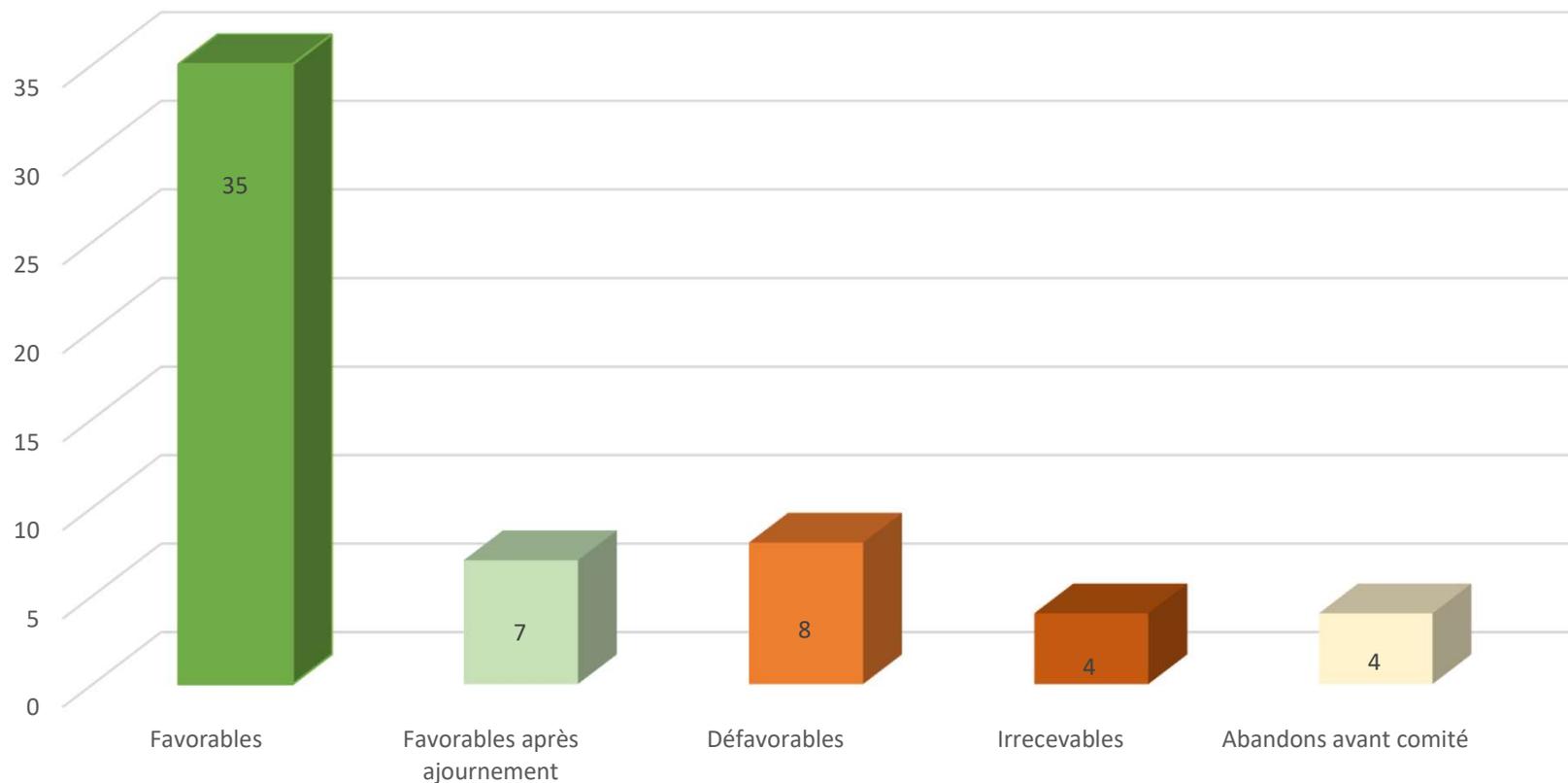
RÉPARTITIONS DES DEMANDES DÉPOSÉES PAR APPEL À PROJET (58 DOSSIERS)



Lancement du volet déconcentré Etat

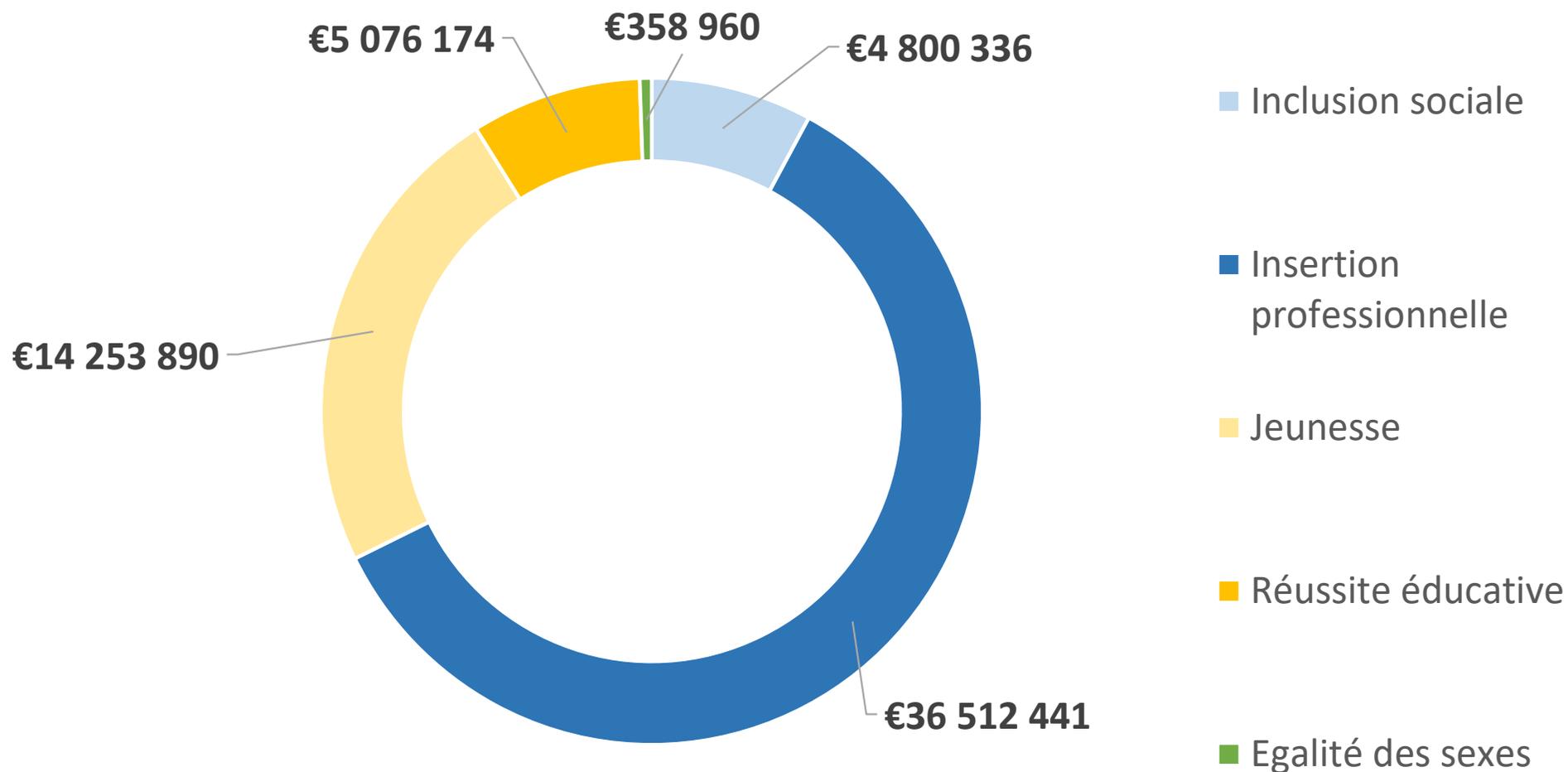


RÉPARTITION DES AVIS SUR LES DEMANDES DE SUBVENTION



Lancement du volet déconcentré Etat

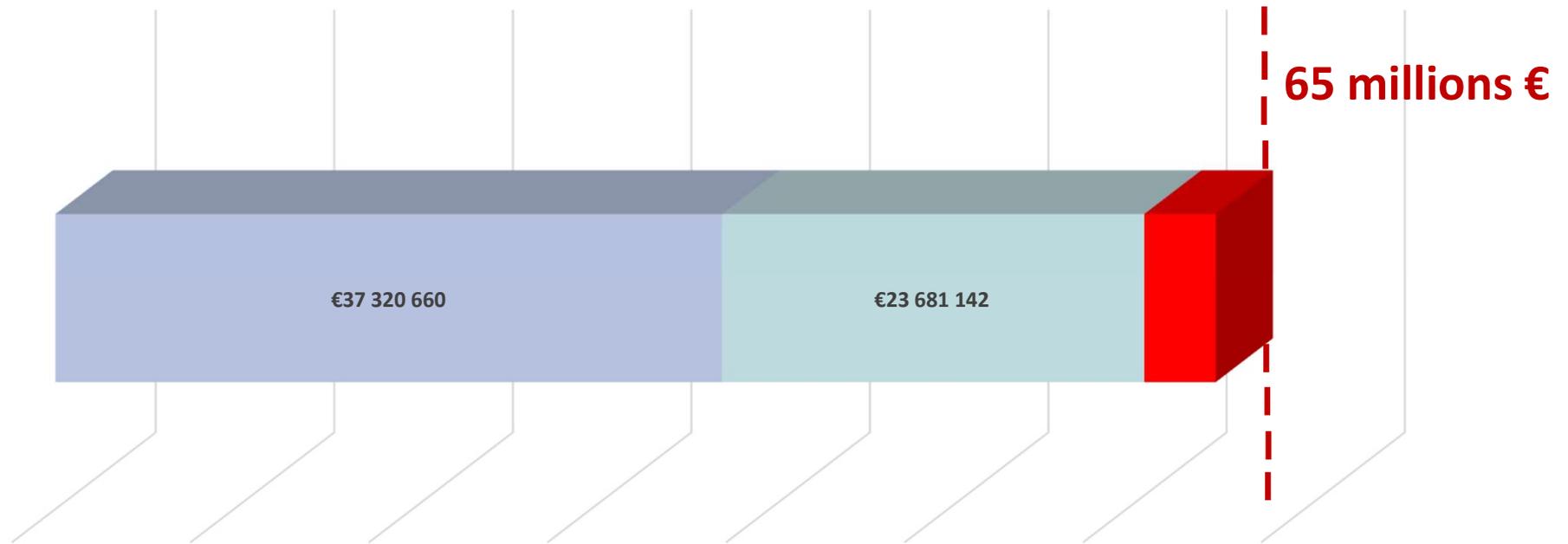
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS FSE+ ACCORDÉES



Lancement du volet déconcentré Etat



SUBVENTIONS FSE - ANNÉE DE LANCEMENT



- Montant FSE conventionné
- Montants FSE en cours de conventionnement
- Réserve de performance à atteindre au 31/12/2025

EN QUELQUES CHIFFRES

-  **Durée moyenne des opérations pluriannuelles 31,6 mois**
-  **Taux FSE moyen 74,37%**
-  **Budget total des appels à projet 159 100 000 €**
-  **Total subventions accordées 61 001 801 €**
-  **Subventions FSE accordées de 100 000 € à 13 600 000 €**
-  **Avances accordées environ 1 million d'euros (cumulés)**

Éléments issus de la réunion technique FSE +

	Observations	Précisions apportées par l'autorité de gestion déléguée
Etat d'avancement	<p>La Commission prend acte du bon démarrage du programme, et relève que le territoire fait partie des RUP les plus avancées en matière de programmation pour cette nouvelle période.</p> <p>La Commission souligne la nécessaire coordination entre le volet déconcentré et le Programme national Etat, notamment sur les possibilités de remaniement de la maquette dans un contexte de réserve de performance atteinte d'ici la fin de l'année 2024.</p> <p>La Commission s'interroge sur le niveau d'impact des nouvelles modalités d'intervention notamment sur les petits porteurs de projet.</p>	<p>L'AGD sensibilisée a prévu un premier dialogue de gestion en mars 2024.</p> <p>L'AGD précise que le taux variable de co-financement permet d'adapter le plan de financement au juste besoin (jusqu'à 80% de FSE+).</p>

ACTIONS DE COMMUNICATION 2023



Cofinancé par
l'Union européenne



Actions du Programme national FSE+ volet déconcentré Etat

- Organisation du premier Comité régional de programmation volet déconcentré Etat (CRPE), 5 mai 2023
 - Signature de la 1ère convention FSE+ par le Préfet et Chancégal, le jeudi 8 mai 2023
 - Réalisation d'un webinaire FSE+ à destination des porteurs de projet, 10 octobre
- Premier point d'étape du FSE+ à La Réunion (55 participants, nouveaux et porteurs de projet historiques)
- Actualisation du site internet FSE.re: désormais le site de référence est FSE.gouv.fr
 - Production de nouveaux supports de communication et réception des goodies de la DGEFP





Cofinancé par
l'Union européenne



DÉCISION DU COMITÉ DE SUIVI

CLÔTURE du COMITÉ

MERCI